

Procès-Verbal du conseil municipal du 15 juillet 2025

Conseillers présents : Mesdames ANTON, DIMOND, GALIBERT, GROS, SUNE

Messieurs BEDNARSKI , BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, VANGEL

Absents excusés : Mme JEFFREDO qui a donné pouvoir à Mr SALIEGE, Mr SIGE qui a donné pouvoir à Mme SUNE , Mme MORIN, Mme PLANAT

Secrétaire de séance : M. VANGEL

Approbation :

Le Procès-Verbal du CM du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

30 2025 : Insonorisation de la salle des voûtes

Monsieur le maire expose la nécessité de corriger l'acoustique de la salle des voûtes. En effet, si celle sert essentiellement à la mise en place des expositions organisées par la commune, il convient de faire en sorte que cette salle puisse également accueillir des conférences ou des réunions publiques tout en garantissant la qualité acoustique légitimement attendue.

La commune a donc contacté des entreprises. Le maire propose à l'assemblée délibérative d'étudier la proposition commerciale de la société TCA (TRAITEMENT ET CORRECTION ACOUSTIQUE).

Le montant de la propositions s'élève à 6984.60€ ttc.

Monsieur le maire demande donc à l'assemblée délibérative de donner son accord pour la réalisation des travaux par la Sté TCA.

Délibération adoptée à l'unanimité

31 2025 : Mutualisation Carcassonne Agglo

Le Code de la Commande Publique permet à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commandes dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés. Carcassonne Agglo propose ainsi à chaque commune d'adhérer à un groupement de commande permanents pour :

- Les prestations d'assistance et de conseils juridiques
 - Les prestations topographiques
 - La fourniture de fioul
 - La fourniture de papier
 - Les prestations de vérification périodique
-
- Le maire demande à l'assemblée délibérative de l'autoriser à adhérer au groupement de commandes, d'approuver les termes des conventions constitutives des groupements de commande annexées à la présente délibération, d'accepter que la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo soit coordonnateur du groupement et
 - De l'autoriser à signer pour chaque groupement le formulaire d'adhésion et à assurer l'exécution des marchés correspondants, avenants, pour ses besoins propres.
 - *Délibération prise à l'unanimité*

32 2025 Création d'une aire de camping-car

Le maire expose à l'assemblée le projet de création d'une aire de camping-car installée en bas du village proche de l'ancienne gare. Ce projet répond à la volonté des élus de doter la commune d'une aire d'accueil opérationnelle visant ainsi à attirer plus de camping-caristes au village, dans un objectif plus large de développer l'attractivité touristique du village.

Le projet porte sur une aire avec 2 emplacements dotée d'accès en eau/vidange et électricité payés par un système de jetons. Le coût total de la proposition de l'entreprise **M INNOV** s'élève à **10805,95€ HT** pour les fournitures, la pose sera faite par les services techniques.

Le maire demande à l'assemblée délibérative de l'autoriser à créer une aire de camping car.

Délibération prise à l'unanimité

33 2025 : Règlement du cimetière

Le cimetière de la commune ne dispose pas d'un règlement intérieur. Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose l'édiction d'un règlement du cimetière. Néanmoins, il est fortement conseillé d'en disposer d'un. L'édiction d'un tel règlement relève de la compétence du maire, au titre de ses pouvoirs de police générale (article L.2212-2) et spéciale (articles L.2213-8 et L.2213-9) (cf. question n° 1). Il doit donc être adopté sous la forme d'un arrêté.

Le maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir adopter le projet tel qu'il lui a été présenté.

Délibération prise à l'unanimité

Discussions / Informations

Point sur les travaux

Mr CHRISTOPHEL : Concernant la terrasse de l'appartement de Mme Catalan : Nous avons un devis de l'entreprise Espitalie d'un montant 3970 € TTC pour la réalisation de la terrasse et attendons un devis de la Merinilloise pour l'étanchéité d'environ 3000 €
Pumptrack : les travaux prévus en juillet sont retardés
Appartement du 12 à transformer en cabinet médical : en attente devis Merinilloise
Scène de la piste de danse : doit être démolie et reconstruite. En attente devis Merinilloise
Photovoltaïque : Le choix des fournisseurs sera fait par le Syaden

Point sur les finances

Mr VANGEL : Les six premiers mois de l'exercice 2025 sont conformes aux prévisions budgétaires en ce qui concerne les dépenses et recettes de fonctionnement. La baisse attendue des coûts d'énergie est moins importante que prévue, et nous avons dû faire face à une grosse réparation de tracteur. L'augmentation des frais de personnel est celle prévue au budget.
En ce qui concerne les investissements, les plus importants que sont la rénovation du foyer, les réparations de l'église et l'installation de la vidéoprotection prennent du retard : nous sommes dans l'attente des réponses des demandes de subvention faites pour le foyer, l'appel d'offres pour le choix de l'architecte pour l'église est également retardé et la commission qui autorise l'installation de la vidéoprotection n'interviendra qu'à la fin du mois de septembre.

Tour de table/ Questions diverses

Mr BOUDOUQUES : La fréquentation des spectacles musicaux à Massiac est en progression. Il rappelle que les membres des associations d'Azille bénéficient de réduction.

Mr FONGARO : Les vendanges devraient débiter vers la fin du mois d'août

Mme GALIBERT : propose de déplacer les bacs à fleurs, après les travaux qui seront effectués, sur la promenade après le monument aux morts. Elle souhaite qu'un règlement soit institué pour les usagers de la promenade. Elle félicite les organisateurs de la soirée du 13 juillet, en particulier les pompiers.

Mr BEDNARSKI : attire l'attention sur les problèmes de sécurité engendrés par la présence d'une benne

installée à l'entrée de l'avenue de la Montagne Noire, et par les vitesses excessives de certains conducteurs.
Mme GROS : demande les résultats de l'ouverture de l'épicerie : cette nouvelle opération semble satisfaire les utilisateurs. A noter la présence d'un rayon de légumes frais. Il manque un panneau au-dessus de l'entrée de l'établissement.

Mme SUNE: la fête locale a été reportée d'une semaine par le comité des fêtes pour des raisons de calendrier plus favorable. Le marché des producteurs et créateurs aura lieu le jeudi soir, le vendredi est animé par l'ASL avec un repas et samedi et dimanche, par le comité des fêtes, avec une messe sévillane et un repas.

Le feu d'artifice du 13 juillet est annulé par ordre du préfet. Et ne sera pas reporté, l'interdiction jusqu'au 31 juillet sera sans doute étendue en août.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h00.